

CH_VB 93.3084 vom 18. Juni 1993

Bundesverwaltung, 1993-06-18, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_93.3084

FR: CH_VB 93.3084 du 18 juin 1993

IT: CH_VB 93.3084 del 18 giugno 1993

Erwägungen

E. 18

Juni 1993 N 1441 Interpellation Etique Schriftliche Begründung - Développement par écrit
Le Groupe des sept (G-7) a signé un accord portant sur la constitution d'un fonds de 150 millions de francs destinés à l'assainissement des installations nucléaires en Europe de l'Est. La France et l'Allemagne ont décidé d'aller plus loin et sont prêtes à verser chacune 38 millions de francs par année, et cela durant trois ans. On estime d'autre part à quelque 2 milliards la somme nécessaire à la remise en état du parc nucléaire de ces pays. Ce programme ouvrira d'incontestables perspectives d'affaires et de travail pour l'industrie nucléaire occidentale. C'est la raison pour laquelle la Suisse, où l'activité dans le domaine du nucléaire est bloquée en raison du moratoire, a manifesté son intérêt pour ce programme. Quelles démarches ont-elles été entreprises et quelles mesures ont-elles été prises pour assurer la participation helvétique à ce programme d'assainissement des centrales nucléaires en Europe de l'Est? Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 26. April 1993 Rapport écrit du Conseil fédéral du 26 avril 1993 Une participation de la Suisse au fonds du G-7 d'assainissement des centrales nucléaires dans les pays d'Europe de l'Est est possible. Le Conseil fédéral a pris les mesures nécessaires pour assurer une participation adéquate de la Suisse. Les pays d'Europe centrale et orientale et de l'ancienne Union soviétique ne peuvent pas renoncer dans l'immédiat, sans s'exposer à des répercussions graves sur le plan économique-social, à l'énergie électrique produite au moyen des centrales nucléaires existantes, les autres sources de production étant de loin insuffisantes pour satisfaire leurs besoins. En outre, les mesures d'efficacité énergétique ne permettront pas, à court terme, de réaliser des économies équivalentes à la production du parc électronucléaire. Ces pays sont donc contraints à poursuivre l'exploitation de ces centrales. En général, le degré de sûreté de l'ensemble des centrales nucléaires des pays d'Europe de l'Est est insuffisant. Leur mise à niveau (globale ou partielle, suivant les circonstances) s'impose si l'on veut éviter que ne survienne un accident qui aurait des conséquences dramatiques pour le continent. Pour les pays concernés, la perspective d'affecter des ressources à l'amélioration de la sûreté des centrales nucléaires n'est pas très attrayante. Ils ont certes de la compréhension pour nos inquiétudes, mais ils doivent aussi tenir compte d'autres besoins urgents dans des domaines qui nécessitent aussi une injection de moyens financiers. Cela explique en partie que la sûreté des centrales nucléaires ne figure pas au rang de leurs priorités les plus urgentes. En outre, pour des questions de rentabilité financière, on ne saurait envisager le financement de l'amélioration de la sûreté des centrales nucléaires les plus dangereuses sur la base de crédits commerciaux. Pour diminuer les risques pendant la phase qui précède la fermeture de ces centrales, il faut donc disposer de moyens concessionnels (par exemple sous forme de dons); l'initiative doit provenir des Etats occidentaux C'est pourquoi le G-7 a constitué, auprès de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement de l'Europe de l'Est (Berd), un fonds exclusivement axé sur les opérations d'amélioration de

la sûreté nucléaire les plus urgentes; il ne s'agit donc ni de promouvoir une extension du parc existant ni d'en prolonger la période d'exploitation. Les projets financés consisteront essentiellement à accompagner les centrales les plus problématiques jusqu'à leur fermeture. Comme cela a été relevé ci-dessus, l'absence d'assistance en matière de sûreté nucléaire ne conduira pas à une fermeture et à un démantèlement précoces des centrales nucléaires.

Präsident: Der Interpellant ist von der Antwort des Bundesrates nicht befriedigt; er verzichtet auf eine Diskussion. #ST# 93.3085 Interpellation Etique Sogenannte Eingliederungskurse für Arbeitslose Prétendus cours de recyclage pour chômeurs Wortlaut der Interpellation vom 9. März 1993 Die Sendung «Tell Quel» des Westschweizer Fernsehens hat eine sehr nützliche und interessante Reportage über angebliche Wiedereingliederungskurse für Arbeitslose ausgestrahlt, die zum Teil nur eine kostspielige und aufwendige Täuschung sind. Hat der Bundesrat den Kantonen Weisung gegeben, solche Kurse nicht mehr von der Arbeitslosenkasse bezahlen zu lassen, damit die leider begrenzten Geldmittel für seriöse Eingliederungs- und Weiterbildungskurse, die für die Arbeitslosen von tatsächlichem Nutzen sind, vorbehalten bleiben? Texte de l'interpellation du 9 mars 1993 L'émission de la TV suisse romande «Tell Quel» a présenté un fort utile et intéressant reportage sur de prétendus cours de recyclage à l'intention des chômeurs dont certains ne sont en fait qu'une coûteuse et onéreuse tromperie. Le Conseil fédéral a-t-il donné des instructions aux cantons pour que de tels cours ne soient désormais plus financés par l'assurance-chômage afin que les moyens financiers malheureusement limités soient réservés à de véritables cours de recyclage et de perfectionnement dans l'intérêt bien compris des chômeurs? Mitunterzeichner - Cosignataires : Aguet, Comby, Cotti, Eggly, Epiney, Friderici Charles, Gobet, Gros Jean-Michel, Mamie, Narbel, Philipona, Pini, Rohrbasser, Sandoz, Savary, Schmied Walter, Theubet (17) Schriftliche Begründung - Développement par écrit L'explosion du chômage rend nécessaire la mise en place d'un véritable programme national de formation et de perfectionnement des chômeurs. Toutefois, depuis longtemps déjà, des cours de perfectionnement dignes de ce nom sont offerts par des écoles professionnelles, des organisations professionnelles et des syndicats dans le but de donner aux chômeurs plus de chances pour retrouver un emploi. Ces cours portent sur des matières et des programmes destinés à perfectionner les acquis professionnels des chômeurs. Dans le domaine commercial, par exemple, ce sont des cours intensifs de langues étrangères, d'informatique et de ses applications, de comptabilité, de marketing qui sont offerts aux sans-emploi. Le but de tels cours est d'apporter aux chômeurs «le plus» dont ils ont besoin pour répondre mieux au profil des postes de travail offerts et des exigences professionnelles qu'ils impliquent. Rien avoir donc avec ces cours dits de motivation animés par de soi-disant psychologues qui prétendent détenir la recette magique pour trouver un emploi, le chômeur étant par ailleurs tenu pour responsable de sa situation parce qu'il ne sait pas assez se vendre! Il faut mettre un terme à ces abus et réserver les moyens financiers à disposition pour développer une offre solide de cours et de programmes permettant d'améliorer les acquis professionnels des sans-emploi et leur adéquation au marché du travail. Les filières de la formation professionnelle en sont un des vecteurs.

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Interpellation Etique Gefährliche Kernkraftwerke im Osten Interpellation Etique Centrales nucléaires dangereuses à l'Est In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea

federale Jahr 1993 Année Anno Band III Volume Volume Session Sommersession Session
Session d'été Sessione Sessione estiva Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio
Consiglio nazionale Sitzung 16 Séance Seduta Geschäftsnummer 93.3084 Numéro d'objet
Numero dell'oggetto Datum 18.06.1993 - 08:00 Date Data Seite 1440-1441 Page Pagina
Ref. No

E. 20

022 937 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin
der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de
l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino
ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.